

Mobilité du quotidien en Alpes d'Azur



LES SOLUTIONS POUR DES
DÉPLACEMENTS PLUS VERTUEUX



Depuis sa création en 2014, la Communauté de Communes Alpes d'Azur a fait du développement durable un axe de travail prioritaire, engageant de nombreuses actions pour construire un avenir écoresponsable pour son territoire.

La mobilité en zone rurale et montagneuse est aujourd'hui un enjeu d'envergure, dans un contexte de changement climatique et de hausse des prix de l'énergie. Pour y répondre l'intercommunalité a mis en œuvre des solutions de mobilité douce pour permettre aux habitants et visiteurs de son territoire de se déplacer de façon plus durable.

Ainsi depuis avril 2022, plus de 30 Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électrique ont été déployées sur le territoire. Ces bornes IRVE ont permis, en une année de fonctionnement, en tout point du Pôle Cap Azur, d'éviter le rejet dans l'atmosphère de plus de 45 tonnes de CO2. Un succès qui conforte notre choix de poursuivre le maillage du territoire en bornes de recharge. Que l'on se rende à Aiglun par exemple, ou dans la station touristique de Valberg, chacun peut recharger son véhicule.

En parallèle, la Communauté de Communes souhaite expérimenter d'autres solutions pour faciliter les déplacements du quotidien. Le maillage des transports en commun ne permet pas aujourd'hui de répondre à tous les besoins des habitants des 34 communes Alpes d'Azur, rendant l'usage de la voiture encore incontournable pour une grande majorité d'entre eux. Pour répondre à cette problématique, Alpes d'Azur a rejoint depuis le 1er janvier 2024, le réseau Klaxit par Blablacar Daily, plateforme de covoiturage spécialisée dans les déplacements du quotidien.

Une expérimentation menée tout au long de l'année 2024, réalisée grâce au soutien du Département des Alpes-Maritimes et du Fonds Vert du plan de Relance, qui permettra une compensation des frais du conducteur sans participation des passagers, jusqu'à 3€ par déplacement. Une incitation financière qui a pour objectif de faire changer les pratiques en matière de covoiturage, en s'appuyant sur un réseau reconnu qui compte déjà plus de 23 000 inscrits dans le Département des Alpes-Maritimes et la Principauté de Monaco.

Une initiative qui vient aujourd'hui renforcer les actions d'Alpes d'Azur en faveur du développement durable pour favoriser l'émergence de nouvelles pratiques de transports plus vertueux.



Charles Ange Ginésy,

Président du Département des Alpes-Maritimes
Président de la Communauté de Communes
Alpes d'Azur





La mobilité sur un territoire à la fois rural et montagnard peut-être rendue complexe pour de nombreuses raisons comme le relief, les distances à parcourir, ou encore le réseau de transports en commun existant.

Se rendre à son travail ou à des rendez-vous médicaux, aller faire ses courses ou emmener ses enfants à leurs activités extrascolaires, autant de raisons qui rendent encore trop souvent la voiture indispensable, impliquant un impact important en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Afin de répondre à cette problématique, Alpes d'Azur propose plusieurs solutions, en lien avec ses différents partenaires.

Le covoiturage

Levier essentiel face aux enjeux de sobriété énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le covoiturage permet de réaliser tous les déplacements du quotidien tout en réduisant le nombre de véhicules sur les routes. Pour le développer, l'Etat et les collectivités lancent actuellement de nombreuses initiatives, sous forme d'incitations financières qui permettent de compenser partiellement les frais de déplacements pour le conducteurs sans participation des usagers. Avec le pôle Cap Azur, Alpes d'Azur a lancé sa solution de covoiturage Klaxit par Blablacar daily le 1er janvier 2024.

Les bornes de recharges électriques WiiiZ

Autre atout pour faire réduire les quantités de gaz à effet de serre, la voiture électrique a besoin d'un réseau d'infrastructures de recharges sur le territoire pour pouvoir se développer.

Alpes d'Azur est déjà bien engagée dans ce domaine puisqu'une trentaine de bornes de recharges ont été déployées depuis 2022. Pour développer son parc de bornes, la collectivité a choisi le réseau WiiiZ, qui est aujourd'hui un des réseaux majeurs en France, présent également sur l'ensemble du pôle métropolitain Cap Azur et Estérel Côte d'Azur Agglomération. Le réseau WiiiZ a fêté ses 5 ans en septembre 2023. Cette uniformisation de l'offre est un atout pour les usagers.

65% des émissions de gaz à effet de serre sont dus aux transports !

Si ce chiffre est en baisse ces deux dernières années, un important travail reste à réaliser pour faire diminuer les émissions et préserver la qualité de l'air du territoire.





Klaxit est aujourd'hui un des leaders du covoiturage en France avec **1 trajet sur deux** réalisé avec l'application chaque jour ! Elle intègrera le réseau BlaBlaCar dans le courant de l'année, sous le nom de BlaBlaCar Daily.

Lancée en 2012, Klaxit rassemble aujourd'hui près de **26 000 inscrits** dans le département des Alpes-Maritimes. **En 2023, plus de 230 000 trajets ont été réalisés sur l'application** par les maralpins. En choisissant Klaxit pour le covoiturage du quotidien, Alpes d'Azur s'appuie ainsi sur un **réseau de covoiturage reconnu**, présent dans la quasi totalité du département et la Principauté de Monaco, pour offrir à ses habitants une solution simple et qui a fait ses preuves. Ce maillage permet d'envisager un développement efficace du dispositif, au plus près des besoins des usagers.

Pour accompagner le développement de la solution Klaxit et faire émerger de nouvelles pratiques plus vertueuses en matière de transports la Communauté de Communes Alpes d'Azur a fait le choix de prendre en charge financièrement les déplacements durant une année, du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Concrètement cela signifie que les frais de déplacements seront partiellement compensés pour le conducteur, pour un montant pouvant aller jusqu'à 3€ par trajet, sans participation des passagers.



Déplacements du quotidien : définition

La mobilité du quotidien concerne habituellement les **déplacements pendulaires**, c'est à dire **les déplacements que les habitants d'un territoire réalisent chaque jour ou de manière très régulière dans un rayon de 80km autour de leur domicile**, au premier rang desquels les déplacements **domicile-travail**.

La Communauté de Communes Alpes d'Azur a fait le choix d'inclure également dans cette définition les déplacements dans le but de :

- faire des courses,
- se rendre à des rendez-vous médicaux,
- Amener son enfant à l'école ou à une activité culturelle ou sportive.



1



Les passagers et conducteurs téléchargent l'application Klaxit par Blablacar Daily et y indiquent leurs adresses de domicile et de destination avec possibilité d'ajouter leur planning pour la semaine.

2



L'application met en contact les membres qui empruntent le même itinéraire aux mêmes horaires. Les points de rendez-vous sont proposés automatiquement, avec le minimum de détour pour le conducteur.

3



Le conducteur reçoit une compensation de 1,5€ à 3€ par trajet et par passager, selon la distance parcourue. Pour les passagers, le trajet est gratuit grâce au soutien de la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

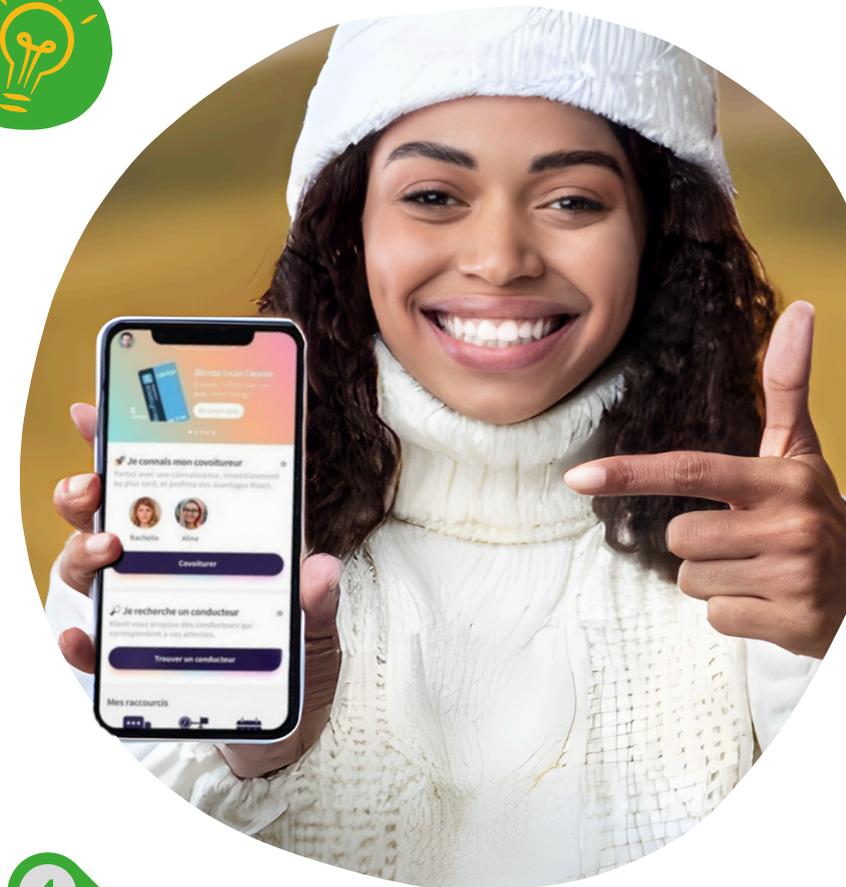
100€ de Bonus covoit' offert par l'Etat aux covoitureurs réguliers !

Comment en bénéficier ?

- Avoir le permis de conduire
- Avoir effectué un premier trajet en covoiturage en tant que conducteur en 2024, puis 9 autres trajets dans les 3 mois suivants.
- Réaliser des trajets d'une distance inférieure ou égale à 80km (déplacements du quotidien)
- Réaliser ses trajets en étant connecté à un opérateur de covoiturage éligible* comme Klaxit

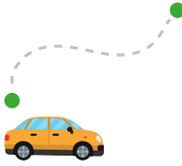
Encore une bonne raison de changer ses habitudes pour passer au covoiturage !

*Liste des opérateurs éligibles sur : <https://covoiturage.beta.gouv.fr/>



4

1



- Christophe 45 ans (conducteur) et Serge 74 ans (passager)
- Départ **Villars-sur-Var** et arrivée **Saint-Laurent-du-Var**
- Christophe descend pour un **rendez-vous professionnel** et Serge doit aller voir son **cardiologue**.
- Distance parcourue Aller = 45 km
- Coût du trajet (hors péage) = 5,85 €
- Frais compensés pour Christophe = **3€**
- Coût du trajet pour Serge = **0€ en 2024**
- CO2 économisé = 10 kg



2



- Françoise 63 ans (conductrice) et Claire 59 ans (passagère)
- Départ **Roquestéron** et arrivée **Puget-Théniers**
- Françoise et Claire se rendent à une **réunion d'information** organisée par une association locale. Elles en profitent également pour **faire quelques courses**.
- Distance parcourue Aller/Retour = 52 km
- Coût du trajet = 6,76€
- Frais compensés pour Françoise = **5,20€**
- Coût du trajet pour Claire = **0€ en 2024**
- CO2 économisé = 12 kg



3



- Jessica (conductrice) et son fils Tom, ainsi que Julien (passager) et Quentin, le fils de Julien.
- Départ **Entraunes** et arrivée **Valberg**
- Jessica et son ami Julien **amènent leurs enfants** respectifs à leur **cours de ski** dans la station de Valberg
- Distance parcourue Aller/Retour = 62 km
- Coût du trajet = 8,06€
- Frais compensés pour Jessica = **6€**
- Coût du trajet pour Julien = **0€ en 2024**
- CO2 économisé = 16 kg



Morgane à 36 ans. Elle réside à Malaussène et se rend 5 jours par semaine à Nice pour travailler. Un trajet de 39.5 km à l'aller et au retour, réalisé auparavant chaque jour avec son véhicule personnel.

Depuis quelques mois elle s'organise pour covoiturer aussi souvent que possible avec Sophie, qui elle aussi travaille à Nice. Elles utilisent autant la voiture de l'une que de l'autre pour leurs déplacements en covoiturage.

Morgane et Sophie ont découvert l'application Klaxit en mai 2023. Depuis elles l'utilisent à chaque fois qu'elles covoiturent, et récupèrent parfois au passage d'autres habitants de la vallée qui doivent se déplacer.

Morgane a récemment pu bénéficier du Bonus Covoit' et a désormais adopté le réflexe covoit' !

Le covoiturage lui permet de moins utiliser sa voiture, d'être moins fatiguée par la conduite et de contribuer à préserver la qualité de l'air de son territoire !

“ Au début j'étais réticente à covoiturer. Bien sûr je savais que cela me permettrait de réduire mes frais et de préserver l'environnement, mais je craignais de compliquer mes déplacements de devoir attendre ou faire attendre un passager. Pourtant très rapidement, je me suis aperçue que ces craintes étaient infondées. Mes trajets quotidiens sont devenus des moments d'échanges et de partage. Nous nous rendons service, nous rencontrons d'autres personnes de la vallée, et recréons du lien. Et en plus nos frais de déplacements sont en grande partie pris en charge ! Aujourd'hui je ne me verrai plus revenir en arrière et ça me fait drôle lorsque je suis seule dans ma voiture ! ”



Pour l'usager, le covoiturage permet de :



- **Augmenter son pouvoir d'achat** : un automobiliste qui habite à 30km de son lieu de travail ou de rendez-vous et qui covoiture quotidiennement en alternance avec un voisin ou un collègue économise près de 2 000 € chaque année,
- **Participer à l'amélioration de la qualité de l'air** : la voiture individuelle représente à elle seule plus de 15% des émissions de gaz à effet de serre en France. Partager un véhicule permet de diviser par deux les émissions de CO² de son trajet.
- **Se déplacer plus librement** : le covoiturage crée une offre de mobilité partagée là où il n'y a pas de transport en commun. Il est aussi solidaire en permettant l'accès à un transport pour ceux qui n'ont pas de voiture ou qui ne peuvent pas conduire.

Bornes de recharges pour véhicules électriques IRVE



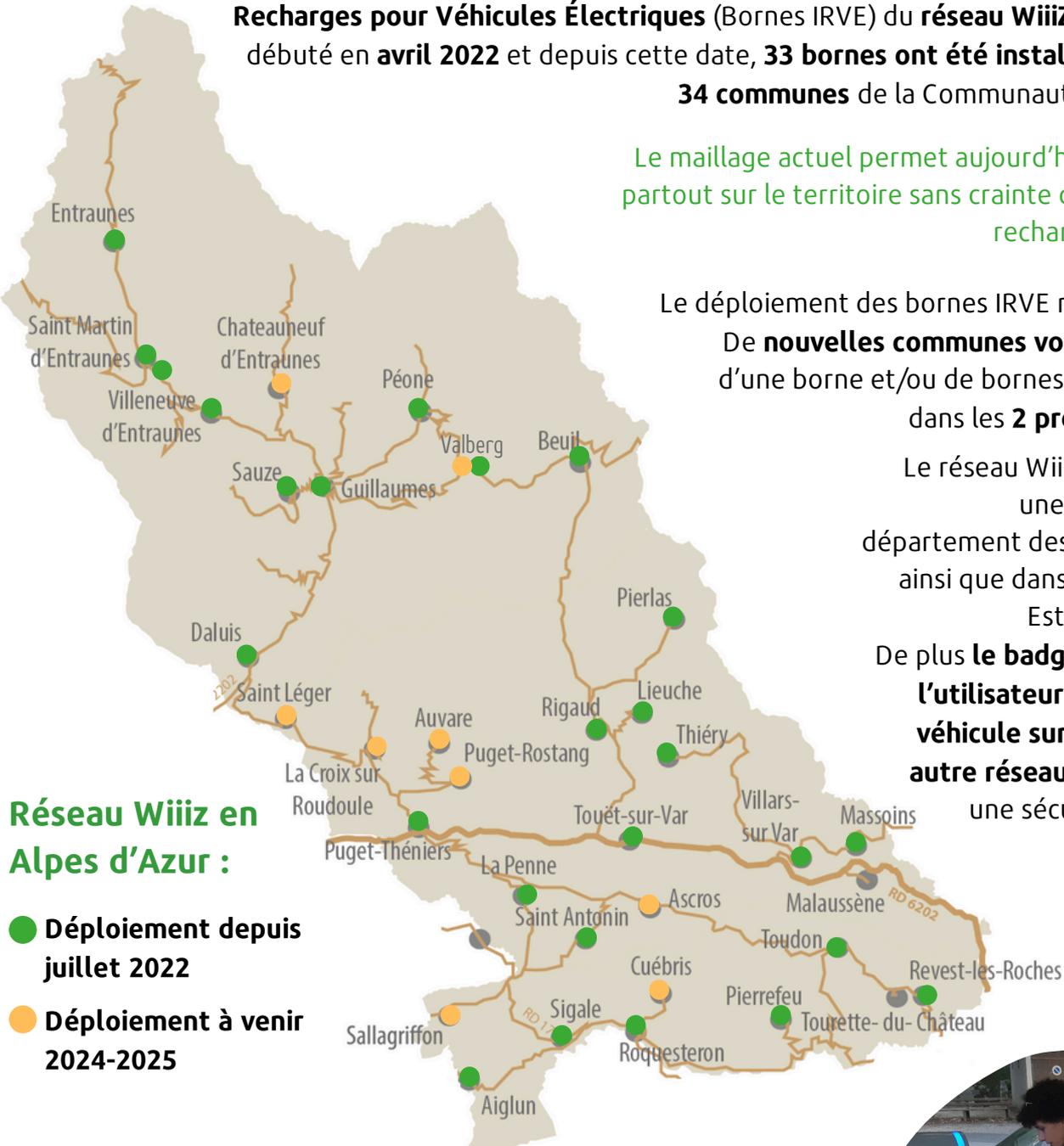
La stratégie de la Communauté de Communes Alpes d'Azur pour rendre les déplacements plus écologiques sur son territoire ne s'arrête pas au covoiturage. La collectivité est également engagée dans l'installation d'**infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques** (Bornes IRVE) du **réseau WiiiZ**. Les travaux ont débuté en **avril 2022** et depuis cette date, **33 bornes ont été installées dans 26 des 34 communes** de la Communauté de Communes.

Le maillage actuel permet aujourd'hui de se déplacer partout sur le territoire sans crainte de ne pas pouvoir recharger son véhicule.

Le déploiement des bornes IRVE n'est pas terminé. De **nouvelles communes vont être équipées** d'une borne et/ou de bornes supplémentaires dans les **2 prochaines années**.

Le réseau WiiiZ est présent sur une grande partie du département des Alpes-Maritimes ainsi que dans l'agglomération Esterel Côte d'Azur.

De plus le **badge WiiiZ permet à l'utilisateur de brancher son véhicule sur des bornes d'un autre réseau**, lui garantissant une sécurité d'utilisation.



Réseau WiiiZ en Alpes d'Azur :

- Déploiement depuis juillet 2022
- Déploiement à venir 2024-2025



Les chiffres Clés :

- 33 bornes installées sur le territoire
- 26 communes déjà équipées
- 2 938 charges en 2023
- 374 193.32 km délivrés en 2023
- 45 tonnes de CO2 économisées en 2023



Financements et partenariats



Une aide financière sur toute l'année 2024 ! Voici l'engagement de La Communauté de Communes Alpes d'Azur pour accompagner le changement de comportements des usagers de la route et leur faire adopter le réflexe du covoiturage.

Le partenariat avec Klaxit x Blablacar Daily, d'un coût global de 70 000€ pour l'année 2024, a été rendu possible grâce au soutien financier du Département des Alpes-Maritimes (50%) et du Fonds Vert de l'Etat (30%).



L'équipement du territoire en bornes IRVE du réseau WiiiZ se fait dans le cadre du partenariat avec le Pôle métropolitain Cap Azur, qui regroupe la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), la Communauté d'Agglomération Pays de Lérins (CAPL) et la Communauté de Communes Alpes d'Azur (CCAA).

Le déploiement déjà réalisé, d'un coût total de 743 000 € a été rendu possible grâce à des financements provenant du Département des Alpes-Maritimes, de la Région SUD Provence-Alpes-Côte -d'Azur et du fonds Advenir. Il se poursuivra dans les prochaines années.

Mobilité : autres exemples de bonnes pratiques

La station de Valberg s'équipe de navettes électriques.

pour limiter l'usage des véhicules privés en haute saison.



Le programme "savoir rouler à vélo" proposé dans les écoles du territoire.

pour apprendre aux écoliers à se déplacer sur la route en toute sécurité.



- 83 élèves de 5 écoles formés en 2023
- Objectif 2024 : 268 élèves de 10 écoles formés en plus !



Covoiturage :

klaxit
par BlaBlaCarDaily



Je télécharge l'app Klaxit

App Store

Google Play



Recharge pour véhicules électriques :

WiiiZ
Faites le plein d'énergie

Je commande ma carte WiiiZ



Suivez les infos d'Alpes d'Azur...



Et d'Alpes d'Azur Tourisme.



CONTACT

● **Magali DOISY**

Chargée de mission Énergie-Climat
Référente Klaxit pour le territoire Alpes d'Azur
06.59.70.45.71 / mdoisy@alpesdazur.fr

